

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire.

Convocation du : 17/01/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, JOURDAIN Luc, MAINGRET Benoît, TIXIER Floriane, BONNET Marc, BRUNEAU Marline, CHOUTEAU Eric, DEROUINEAU Flora, FALLOUX Bénédicte, GRANDIN Isabelle, LAURY Julien, MARTIN Sylvie, MONNIER Benoît.

Absents excusés : Madame JANOT Claude-Annik a donné un pouvoir à Madame BRUNEAU.

Absent : Monsieur RAFFIER David

Madame MARTIN Sylvie a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Délibération n°2024-003

Aménagement voirie de la rue Notre Dame :  
Plan de financement et demandes de subventions

Madame le Maire informe le conseil que la commune va procéder à des travaux d'aménagement de voirie de la rue Notre Dame, suite aux travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux électriques.

En effet, la rue sera aménagée de telle sorte qu'une voie partagée pour inclure les mobilités douces soit prévue. Il convient donc de prendre une délibération relative au plan de financement et de demandes de subventions pour ces travaux.

Le coût estimé de l'opération s'élève à 530 597.76HT.

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire souhaite demander des subventions auprès de l'Etat, à travers la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la Région dans le cadre des PCC et des amendes de police. La part restant à la charge de la commune sera financée sur ses fonds propres.

	DEPENSES ( en euros HT)	RECETTES (en euros HT)
Coût	530 597.76 €	
Subvention Etat DETR (30 %)		159 179 €
Subvention Région - PCC (30%)		159 179 €
Subvention amende de police (20%)		106 119.55 €
Financement communal (20 %)		106 120.21 € €
<b>Total</b>	<b>530 597.76€</b>	<b>530 597.76€</b>

Reçu de réception en préfecture  
049-214902538-20240122-DCM24-003-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2024  
Date de réception préfecture : 29/01/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire des demandes de subventions selon le plan de financement présenté.
- **MANDATE** et **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Le registre est dûment signé

Pour copie certifiée conforme  
LE PUY NOTRE DAME, le 23 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

MARTIN Sylvie



Le Maire,

Isabelle ISABELLON

